

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 02/02/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> <b>PISCINE SEBASTIEN ROUAULT A ANDRESY : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX</b>		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 02/02/2024	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 13/02/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

### **Etaient présents : 125**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

### **Absent(s) représenté(s) : 12**

BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan  
CONTE Karine a donné pouvoir à GRIMAUD Lydie  
DAMERGY Sami a donné pouvoir à BENHACOUN Ari  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à JAUNET Suzanne  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à PRELOT Charles  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique

**Absent(s) non représenté(s) : 1**

BOUDET Maurice

**Absent(s) non excusé(s) : 3**

ANCELOT Serge, BOUTON Rémy, DELRIEU Christophe

**130 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BREARD Jean-Claude, BROSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE**

**4 ABSTENTION :**

DAZELLE François, MOISAN Bernard, NAUTH Cyril, REYNAUD-LEGER Jocelyne

**3 NE PREND PAS PART :**

DOS SANTOS Sandrine, HONORE Marc, JAUNET Suzanne

# EXPOSÉ

La piscine Sébastien Rouault située à Andrésey a été construite en 1976 dans le cadre du plan national « 1 000 piscines ». En 2016, l'équipement est transféré à la Communauté urbaine. Sa fréquentation est en moyenne de 400 personnes par jour.

Malgré les travaux effectués en 2008, il est aujourd'hui nécessaire de réaliser une rénovation énergétique importante ainsi que des travaux de réfection du grand bassin. A l'occasion de ces travaux, une rénovation des espaces dédiés au public est envisagée afin d'améliorer le confort et l'aspect du bâtiment. La Communauté urbaine souhaite donc engager une opération de rénovation de cet équipement sportif.

Par une première délibération le Conseil communautaire avait approuvé le 9 février 2023 le programme de travaux relatif à la rénovation de la piscine Sébastien Rouault, centré notamment sur l'amélioration de la performance énergétique de l'équipement pour un montant de 2 214 000 € HT (travaux, études et maîtrise d'œuvre).

Les diagnostics approfondis de l'équipement ont fait apparaître d'importants désordres sur les réseaux d'eau ayant de potentiels impacts sanitaires ainsi que la nécessité de créer un bac tampon, obligatoire pour répondre à la réglementation de l'Agence Régionale de Santé (ARS), permettant d'améliorer le circuit hydraulique de la piscine. Jusqu'ici, la piscine avait pu bénéficier d'une dérogation de l'ARS au titre de l'ancienneté de sa construction, dérogation qui ne sera plus reconduite à la suite des travaux de rénovation.

De plus, afin d'inscrire le centre aquatique de façon pérenne dans le patrimoine bâti de la Communauté urbaine et améliorer le confort des utilisateurs, le niveau global de rénovation a été augmenté :

- Restructuration de l'accueil,
- Reprise des espaces intérieurs, notamment zones d'accueil des scolaires et du grand public, de l'infirmierie et des locaux du personnel,
- Reprise complète des faïences,
- Rénovation de la façade du bâtiment (reprise de bardage).

L'enveloppe financière prévisionnelle des coûts de l'opération (travaux, études et maîtrise d'œuvre) est désormais estimée à 5 200 000 € HT.

Cette opération s'étendra jusqu'à une fin estimée des travaux au troisième trimestre 2026.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'abroger la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2023-02-09\_08 du 9 février 2023 approuvant le programme de rénovation de la piscine Sébastien Rouault à Andrésey,
- d'approuver le programme de travaux relatifs à la rénovation de la piscine Sébastien Rouault à Andrésey joint en annexe et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération estimée à 5 200 000 € HT,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en application de la présente délibération,
- de préciser que les crédits seront imputés aux budgets 2024, 2025 et 2026 :
  - o pour les études : chapitre 20, nature 2031, fonction 323,
  - o pour les travaux et aménagements : chapitre 21, nature 2135, fonction 323.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique et notamment ses articles L.2421-2 et suivants,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-01-20\_04 du 20 janvier 2022 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2023-02-09\_08 du 9 février 2023 portant approbation du programme de rénovation de la piscine Sébastien Rouault à Andrésy,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 2 - Action culturelle, sport et tourisme le 30 janvier 2024,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : ABROGE** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2023-02-09\_08 du 9 février 2023 approuvant le programme de rénovation de la piscine Sébastien Rouault à Andrésy.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le programme de travaux relatifs à la rénovation de la piscine Sébastien Rouault à Andrésy joint en annexe et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération estimée à 5 200 000 € HT (cinq-millions deux-cent-mille euros hors taxes).

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en application de la présente délibération.

**ARTICLE 4 : PRECISE** que les crédits seront imputés aux budgets 2024, 2025 et 2026 :

- Pour les études : chapitre 20, nature 2031, fonction 323,
- Pour les travaux et aménagements : chapitre 21, nature 2135, fonction 323.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/02/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 13/02/2024

Exécutoire le : 13/02/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 8 février 2024



ZAMMIT POPESCU Cécile